

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

Etait absent :

M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA
REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES-
VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2025

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES-VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales et approuvé le règlement d'attribution.

Deux demandes ont été déposées. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, les projets ont fait l'objet d'un accompagnement préalable. Ils ont également tous deux fait l'objet de demandes d'enseigne et d'autorisations d'urbanisme qui ont été accordées.

Conformément à l'article 9 du règlement d'attribution, les subventions sont versées sous réserve de l'autorisation de la demande d'enseigne ou de la déclaration préalable en cas de requalification de la façade commerciale.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
SCI HEVI M. TUNGUT (Brasserie du Théâtre)	4 - 6 place Saint Martin	Requalification façade commerciale	2 325,60 €	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	465, 12 €
LE CONCEPT	6 rue des Fèbvres	Requalification façade commerciale	10 212,00 €	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	2042,40 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal attribue lesdites subventions et procède à leurs versements dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2025

Marie-Noëlle BIGUINET